

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT AMANS SOULT

SEANCE DU 11 DECEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le onze décembre à dix-huit heure trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances en mairie de SAINT AMANS SOULT sous la présidence de Mr CROS Jérôme et après convocations régulièrement faites à domicile le 28 novembre,

Nombre de Membres :	19	En exercice :	19
Présents :	18	Votants :	19

Présents : Mrs - Mmes : CROS Jérôme- CANOVAS Françoise - VISTE Muriel - SEGUIER Christian - CARME Cédric- ALQUIER Jérémy - FABRE Claude - BERNARD Delphine - CATHALA Nicole - DURAND Julie - GIMENO Nicole- GIL COSTA Francisco -NEGRE Magali - VIDAL Alain - GAUBERT Thierry - BETEILLE Martine - Xavier MAFFRE - Anthony DURAND

Ont donné pouvoir : Patricia KESZNER à Magali NEGRE
Secrétaire de séance : Jérémy ALQUIER

OBJET : RENOUVELLEMENT DU CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES 2025-2028

Mr le Maire rappelle depuis le 1^{er} janvier 2021, la commune de St Amans Soult a adhéré au contrat d'assurance groupe souscrit par le CDG 81 pour le compte des collectivités par WTW/ CNP Assurances.

Mr le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler cette adhésion au 1^{er} janvier 2025 avec pour les agents CNRACL :
- option 1 : Tous risques 100% sans franchise au taux de 8.75 %

Pour les agents NON AFFILIES A LA CNRACL et AGENTS NON TITULAIRES
- option 1 : Tous risques sans franchise au taux de 1.65 %

Le conseil, après en avoir délibéré, **ACCEPTÉ** à l'unanimité la proposition de renouvellement du contrat groupe d'assurance des risques statutaires 2025-2028 et il autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Le secrétaire de séance : Jérémy ALQUIER

Le Maire

Jérôme CROS

